

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le mardi 17 juillet 2018, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5

Assiste également à cette séance :

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Sont absents :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M. Jean-François Néron, district n° 6

Nombre de citoyens présents : 2

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Aide financière à CSRJ inc. - annulé
4. Location de bureaux à la Caisse populaire Desjardins – Autorisation de signature
5. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Nazaire
6. Période de questions
7. Levée de la séance

3.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Claude Tremblay

18-131

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. AIDE FINANCIÈRE À CSRJ INC.

Ce point est annulé.

4. LOCATION DE BUREAUX À LA CAISSE POPULAIRE DES-JARDINS – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a des espaces à louer dans l'édifice municipal et communautaire;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins d'Alma désire louer ces espaces;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Charles Lapointe

18-132

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général pour signer le contrat de bail à intervenir entre la municipalité et la Caisse populaire Desjardins d'Alma pour la location de locaux dans l'édifice municipal et communautaire selon les modalités convenues entre les parties.

Acceptée

5. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-NAZAIRE

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Nazaire a déposé ses états financiers audités au 31 décembre 2017, présentant des produits pour 58 274 \$ et des dépenses pour 68 008 \$ pour un déficit de 9 734 \$, représentant une contribution pour la municipalité de 973 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a versé une contribution financière de 1 085 \$ pour l'exercice financier 2017 de l'OMH de Saint-Nazaire, soit 112 \$ de plus que la contribution établie en vertu des états financiers audités au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a versé une contribution financière de 3 742 \$ au Programme de supplément de Loyer pour l'exercice financier 2017 de l'OMH de Saint-Nazaire;

ATTENDU QUE selon les états financiers audités de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Nazaire, la municipalité aurait dû verser une contribution financière de 3 619\$, soit 123 \$ de moins que la contribution versée;

ATTENDU QUE la municipalité a versé une contribution financière excédentaire à l'OMH de Saint-Nazaire de 235 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Rollande Côté

18-133

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte les états financiers audités de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Nazaire au 31 décembre 2017 sous réserve de l'approbation de ces états financiers par la Société d'Habitation du Québec;

Que la municipalité de Saint-Nazaire déduise de ses prochains versements à l'OMH de Saint-Nazaire la somme de 235 \$ représentant la somme versée en trop au 31 décembre 2017 selon les états financiers audités.

Acceptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-134

| Que la séance soit levée à 19 h 23.

Adoptée

Saint-Nazaire, le 17 juillet 2018

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire